

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 11 Décembre 2018
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 231/2018	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 Décembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Soutien aux activités commerciales et artisanales en faveur de la valorisation des vitrines de Noël en 2018.

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment ses articles 4-1-2, 4-1-3 et 4-1-4.

Considérant que

- la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de développement économique et de promotion du tourisme.
- la Communauté de Communes Usse et Rhône, au titre de ces compétences, souhaite promouvoir les activités économiques et notamment commerciales en vue des fêtes de Noël.

Pour 2018, le Président propose de promouvoir le commerce et, plus généralement, les acteurs économiques et touristiques et participant au financement de la décoration des vitrines sur la thématique de Noël et ce à hauteur de 60 € par vitrine. Le Président précise qu'un peintre professionnel est mandaté par l'office de tourisme (EPIC Usse et Rhône tourisme) pour cette tâche. Il indique que la Communauté de Communes Usse et Rhône contribue au financement et l'office de tourisme à l'animation.

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le

SLOW

ID : 074-200070852-20181211-CC_231_2018-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

APPROUVE la participation financière de la Communauté de Communes Usse et Rhône en faveur de la décoration des vitrines autour de la thématique de Noël et ce à hauteur de 60 € par vitrine, pour l'exercice 2018.

INDIQUE que l'EPIC Usse et Rhône tourisme aura à charge de l'animation de cette action.

NOTIFIERA à l'EPIC Usse et Rhône tourisme la présente délibération.

DIT que la CC Usse et Rhône prendra en charge 60 € par vitrine décorée, au compte 6228 (budget principal) pour 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.